

MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com



**AVIS DE NOTIFICATION DU 2EME PROCES-VERBAL
DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSION**

Le Maire de la commune de LE BOUCHAGE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2223-15, autorisant les communes à remettre en service les concessions en état d'abandon,

Notification est faite aux concessionnaires et ayants-droits des concessions listées ci-après, de procès-verbaux établis le 04 septembre 2026 constatant l'état d'abandon des sépultures désignées ci-après et situées dans le cimetière communal de Le Bouchage.

Un arrêté prononçant la reprise des concessions listées ci-dessous est rédigé par Madame le Maire.

Fait à Le Bouchage, le 10 septembre 2026

Le maire, Annie Pourtier

Liste des concessions concernées :

Concessions perpétuelles :

A 32 Concession BERGER Jean

Concessions dépourvues de titre :

D42-D43 Aucune inscription

D27 FAROUD Madeleine (inhumée)